MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 100 (2000), p. 339-345

Pierre Grandet

L'exécution du chancelier Bay. O. IFAO 1864.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

L'exécution du chancelier Bay

O. IFAO 1864

Pierre GRANDET

La personnalité du chancelier Bay, « éminence grise » du faible pharaon Siptah [1], suscite depuis longtemps un intérêt à la mesure de son étonnante carrière [2]. Scribe et simple échanson royal sous Séthi II, ce personnage, d'origine probablement asiatique, se voit conférer sous Siptah le titre peu commun (du moins pour l'époque) de « grand chancelier du pays entier » (*jmy-rꜣ sḏꜣw.t ʿꜣ n tꜣ r-ḏr=f*), et exerce apparemment la réalité du pouvoir, puisqu'il s'adjuge l'épithète de « celui qui a uni tout le pays par sa politique » (*ṯsw tꜣ nb m sḫr[=f]*) [3], et qu'on devait se souvenir de lui, au début de la XX^e^ dynastie, comme d'une manière d'usurpateur. Il semble en effet inévitable de l'identifier au mystérieux « Iarsou » du P. Harris I, 75,4 [4].

Les raisons de cette élévation sont claires, et Bay n'en fait pas mystère. Bien au contraire. Ne se vante-t-il pas en effet, deux fois au moins, d'être celui « qui a établi le roi sur le trône de son père » (*smnw ny-sw.t ḥr s.t jt=f*) ? Acte qu'il assimile par ailleurs à la restauration de la normalité politique, en se qualifiant de « celui qui a dissipé le mensonge et (im)posé la vérité » (*rwjw grg, rdjw mꜣʿ.t*). Siptah, en d'autres termes, dut son trône à Bay, et l'avènement du nouveau roi fut publiquement présenté comme la restauration d'une lignée interrompue.

Ces faits ne prennent tout leur sens que si l'on adopte, parmi les diverses reconstitutions possibles de l'ordre de succession des quatre rois de la fin de la XIX^e^ dynastie (Amenmessé, Séthi II, Siptah et Taousert) et de leurs rapports mutuels, l'hypothèse de C. Aldred [5], faisant

Travaillant depuis 1997 à la reprise de la publication du *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraire de Deir el-Médineh*, j'attribue en cours d'étude, aux ostraca hiératiques non littéraires de l'Ifao qui en sont dépourvus, des numéros d'inventaire à partir de O. Ifao 1601 (le dernier numéro attribué par Černý étant le numéro 1600).

1 Rappelons que la désignation « Siptah » est une convention, puisque le roi se nomme Ramsès-Siptah jusqu'en l'an 3 de son règne, puis Mérenptah-Siptah à partir de cette date. Sa plus haute année de règne connue est l'an 6 ; la reine Taousert, qui lui succède, ignore son règne et usurpe sa durée, numérotant ses années de règne à partir de la mort de Séthi II (cf. les références citées à la note suivante).

2 Cf. R. Drenkhahn, *Die Elephantine-Stele des Sethnacht und ihr historischer Hintergrund* (*Ägyptologische Abhandlungen*, 36), Wiesbaden, 1989, p. 40-57 ; P. Grandet, *Le papyrus Harris I, BdE* 109, Le Caire, 1994, vol. II, n. 902. Nous renvoyons à ces deux contributions pour les références aux textes, regroupés dans K*RI* IV, 286 ; 346-347 ; 363-364 ; 369-371. Cf. aussi P. Grandet, *Ramsès III, histoire d'un règne*, Paris, 1993, p. 36-40 ; P. Tallet, *BIFAO* 99, 1999, p. 414-416, et les articles de H. Altenmüller cités ci-dessous, n. 6.

3 K*RI* IV, 369, 12. Cette importante épithète n'est pas répertoriée par R. Drenkhahn.

4 P. Grandet, *Le papyrus Harris I*, *loc. cit.*

5 « The Parentage of King Siptah », *JEA* 69, 1963, p. 41-48.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de Siptah le fils de l'éphémère pharaon Amenmessé, et de celui-ci le représentant d'une ligne cadette de descendants de Mérenptah, qui se serait emparé illégitimement du pouvoir à la mort de ce roi, avant d'en être chassé par Séthi II, l'héritier légitime. À la mort sans descendance de ce dernier, quelque six ans plus tard, il ne demeurait plus apparemment des descendants de Ramsès II que deux prétendants au trône : Siptah, fils d'Amenmessé, et Taousert, veuve de Séthi II. Étant le rejeton d'une lignée illégitime, il est peu probable que le premier – un très jeune homme, infirme de surcroît – ait été appelé à régner s'il n'avait bénéficié, contre Taousert, qui devait après lui s'emparer du pouvoir, du soutien d'un parti de notables et de fonctionnaires dont Bay était probablement le chef et le représentant.

Pour prix de ses services, Bay bénéficia, de la part de Siptah, de marques de faveur inouïes, dont la plus extraordinaire fut la construction, pour son usage, d'une tombe (KV 13) dans la Vallée des Rois. Il est à noter que les fouilles qui y sont conduites par l'Institut archéologique de l'université de Hambourg, sous la direction de H. Altenmüller, ont confirmé que la présence de Bay y est extrêmement discrète – nous verrons plus bas pourquoi – et qu'elle fut assez tôt remployée pour y inhumer deux princes de la XX^{e} dynastie [6].

Avec cette tombe, il avait sans doute été prévu que Bay bénéficiât d'un culte funéraire pour l'approvisionnement duquel furent établis des vignobles dans le Delta. Les inscriptions de jarres à vin qui nous informent de leur existence sont datées de l'an 4 de Siptah, ce qui représente, d'ailleurs, la plus haute date connue de l'existence du chancelier [7]. De son destin ultérieur, rien n'était jusqu'à présent connu. On se contentait de noter sa disparition des sources après cette date, sans qu'on puisse en établir les causes. Tout récemment, H. Altenmüller a déployé – en pure perte, nous le verrons – des trésors d'ingéniosité pour essayer de démontrer que Bay était mort en l'an 3 de Siptah, malgré le témoignage des inscriptions de jarres à vin ci-dessus évoquées [8].

Je n'offrirai pas ici une hypothèse de plus sur le destin de Bay mais un fait tangible. Travaillant en février 2000 à la publication des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médînéh en dépôt à l'Ifao, j'ai eu la chance de reconstituer un document qui établit formellement qu'il fut exécuté sur l'ordre de Siptah en l'an 5 de son règne, et qu'il ne peut donc par conséquent avoir été inhumé dans sa tombe de la Vallée des Rois.

Le document en question est un éclat de calcaire en deux fragments. Celui de gauche porte une indication l'identifiant comme l'O. J. Černý 5, ainsi que le numéro de séquestre SA 12891 ; celui de droite porte seulement le numéro de séquestre SA 10197. Aucun ne porte d'indication de fouilleur. J'ai attribué au document reconstitué le numéro d'inventaire O. Ifao 1864. Ses dimensions totales sont de 15,5 cm de haut sur 12,5 cm de large.

6 H. ALTENMÜLLER, « Untersuchungen zum Grab des Bai (KV 13) im Tal der Könige von Theben », *GM* 107, 1989, p. 43-54 ; « Zweiter Vorbericht über die Arbeiten des Archäologischen Instituts der Universität Hamburg am Grab des Bay (KV 13) im Tal der Könige von Theben », *SAK* 19, 1992, p. 15-36 ; « Dritter Vorbericht über die Arbeiten des Archäologischen Instituts der Universität Hamburg am Grab des Bay (KV 13) im Tal der Könige von Theben », *SAK* 21, 1994, p. 1-18. Cf. K*RI* IV, 371, 2.

7 Cf. K*RI* IV, 347, 3-8. Les circonstances de leur découverte laissent à penser que le culte de Bay devait être associé à celui de Siptah dans le temple funéraire de ce dernier (DRENKHAHN, *op. cit.*, p. 48-50).

8 H. ALTENMÜLLER, « Zwei Ostraka und ein Baubefund. Zum Tod des Schatzkanzlers Bay im 3. Regierungsjahr des Siptah », *GM* 171, 1999, p. 13-18.

BIFAO 100 (2000), p. 339-345 Pierre Grandet
L'exécution du chancelier Bay. O. IFAO 1864.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

La partie gauche du document, l'O. J. Černý 5 est connu par une transcription figurant dans les carnets de Černý conservés au Griffith Institute de l'universté d'Oxford, MSS 17.109, f° 6 [9]. Jac. J. Janssen, dans ses *Commodity Prices* [10], a utilisé d'après cette transcription les données figurant au verso du texte pour établir les prix du porc (cf. ci-dessous en fin d'article), des planches et des rouleaux de papyrus à Deîr el-Médîneh, et le date de la XIX[e] dynastie sur la foi du nom propre Horemouia [11]. La mention de Bay au verso et son identité avec le chancelier Bay, ne semblent pas avoir été jusqu'ici repérées, puisqu'aucune transcription d'O. J. Černý 5 ne figure ni dans le volume IV des K*RI*, consacré à la fin de la XIX[e] dynastie, ni dans les compléments à ce volume figurant dans K*RI* VII.

O. Ifao 1864

Recto

1 *ḥ3.t-sp 5, 3bd 3 šmw, sw 27. ḫrw [p]n [jj.t]*
2 *jr(w)~n sš P3-sr n(y) p3 ḫ{r}j r-ḏd :*
3 *« sm3 pr-ʿ3 ʿ. w. s. ḫrw ʿ3 B3y ».*

Verso

1 *... Ḥr-m-wj3 n Ḥ3y :*
2 *šȝj 2, jr(=w) n snjw 2 1/2.*
3 *ḫt : s3(w).t 1, jr(=w) n snjw 1.*
4 *ḏmʿ : ʿrq 1, jr(=w) n <snjw> 1/2.*
5-6 Restes d'un autre texte. On lit *rdy.t...*

Recto

An 5, troisième mois de chémou, le 27.
Ce jour, le scribe de la Tombe Paser est venu annoncer :
« Pharaon VSF a tué le grand ennemi Bay. »

Verso

[Ce qu'a donné (?)] Horemouia à Hay :
Deux porcs, soit 2 1/2 séniou.
Une planche de bois, soit 1 séniou.
Un rouleau de papyrus, soit 1/2 <séniou>.
Ce qu'a donné ... tr. ...
... tr. ...

V° 1 La petitesse de la lacune en début de ligne ne permet guère d'autre restitution que *rdy.t*, dans l'expression *rdy.t X n Y* (ODM 37 r° 8 ; 195 r° ; 260 ; 295 ; 299 v° ; 369 ; 679 ; 687 r°).
V° 4 Noter la graphie curieuse du aïn de *ḏmʿ*. Černý transcrit ⌓ le signe pour 1/2.
V° 5-6 Ces lignes n'ont apparemment pas été vues par Černý, qui ne les transcrit pas.

Ce document, comme on le voit, se passe de long commentaire. La désignation du Bay qui y est nommé comme d'un *ḫrw ʿ3*, « grand ennemi », c'est-à-dire d'un criminel d'État [12], suffit à identifier le personnage avec le chancelier du même nom. On ne voit pas quel autre Bay aurait pu être affligé d'une telle désignation dans le cadre chronologique qui est celui de l'ostracon (voir ci-dessous), et l'on ne voit pas de quel autre Bay la mort aurait mérité de faire l'objet d'une annonce officielle à Deîr el-Médîneh.

9 L'original de cette transcription est actuellement inaccessible du fait de travaux de rénovation au Griffith Institute, mais j'ai pu heureusement en consulter la copie déposée au Nederlands Instituut voor het Nabije Oosten, de l'université de Leyde. Je remercie le D[r] Jaromir Málek (Griffith Institute) d'avoir autorisé la consultation du document et le D[r] Koen Donker van Heel (The Deir el-Medina Database, Leyde), de m'en avoir communiqué la copie.

10 Jac. J. JANSSEN, *Commodity Prices from the Ramessid Period*, Leyde, 1975, p. 177, 374 et 447.

11 *Ibid.*, p. 37. Cf. D. VALBELLE, *« Les ouvriers de la Tombe », Deir el-Médineh à l'époque ramesside, BdE* 96, Le Caire, 1985, tableaux II-V.

12 Cf. son emploi à chaque ligne ou presque du papyrus judiciaire de Turin, par ex. 4, 2 (K*RI* V, 352, 2).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Quand à la date du document, il n'y a guère de doute que l'an 5 dont il est daté ne se rapporte au règne de Siptah. Il ne peut être postérieur à la XIX^e^ dynastie, comme l'indiquent, à la fois, la paléographie du texte, le critère onomastique utilisé par Jac. J. Janssen pour dater la partie gauche du document (voir plus haut) [13] et la mention du scribe Paser, ou plutôt du premier des deux ou plusieurs scribes portant ce nom ; en l'occurrence, celui qui apparaît sous Mérenptah, qui est notamment connu pour avoir annoncé aux ouvriers de Deîr el-Médînéh l'avènement de Séthi II, sous une formulation proche de celle du présent ostracon [14], et qui se voit ici attribuer formellement, pour la première fois, le titre de *sš n(y) pꜣ ḫr*, « scribe de la Tombe ». On notera, pour *ḫr*, la graphie *ḫ{r}j*, c'est-à-dire *ḫj* par amuissement du *r* final en *j* avec conservation orthographique de la lettre étymologique.

Pourquoi Siptah fit-il exécuter, en l'an 5 de son règne, le chancelier Bay, auquel il devait presque tout ? Il est impossible, naturellement, en l'état actuel de notre documentation, de répondre à cette question autrement que par une hypothèse. Nous risquerons la suivante : en supposant que Siptah, compte tenu de sa jeunesse et de la faiblesse de sa position, ait eu aussi peu de liberté de décision, aux mains des ambitieux qui l'entouraient, que Toutânkhamon entre celles d'Horemheb, on peut imaginer que l'an 5 de son règne fut celui du triomphe de Taousert sur Bay (ou des partis qu'ils représentaient) dans la lutte d'influence qui n'avait sans doute cessé de les opposer dans les coulisses du pouvoir depuis la mort de Séthi II, et que la future reine imposa alors au jeune roi, sous le premier prétexte venu, qu'il couvre de son nom la liquidation de son rival. Ayant ainsi réduit à néant toute opposition à sa personne, Taousert put s'adjuger sans coup férir un an plus tard, lors du décès prématuré de Siptah, la couronne qu'elle estimait sans doute devoir lui revenir de droit depuis la disparition de son époux Séthi II.

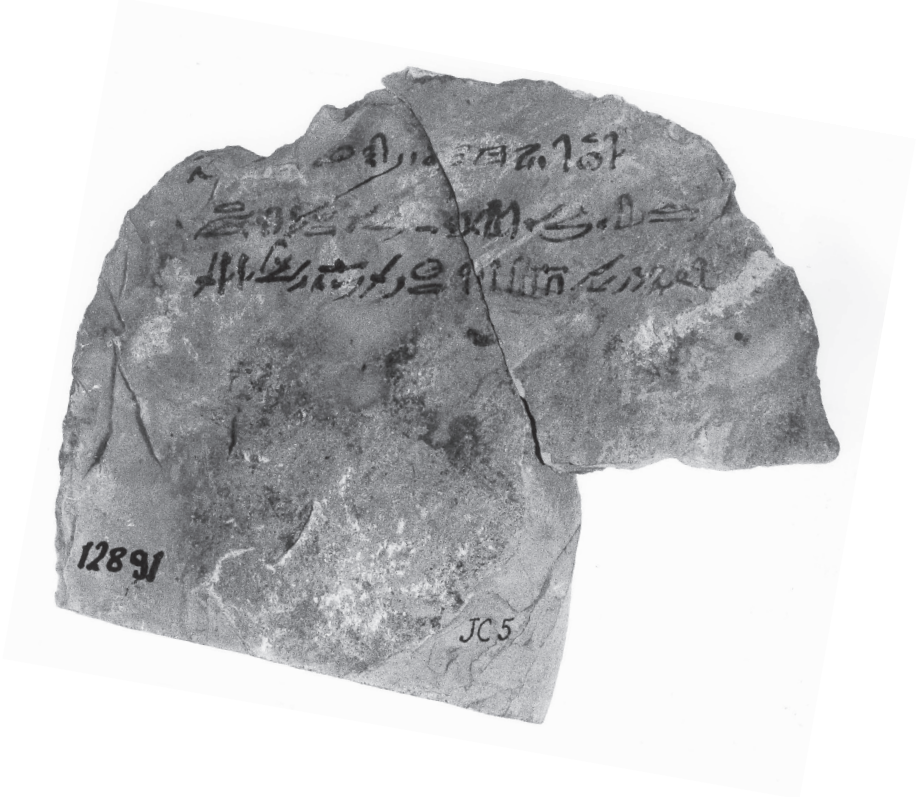
Une petite conséquence d'ordre économique du raccord entre les deux fragments dont se compose notre document est la modification à apporter au prix du porc à Deîr el-Médînéh (v° 2, 2), de 1 séniou à 2 $^1/_2$ séniou [15].

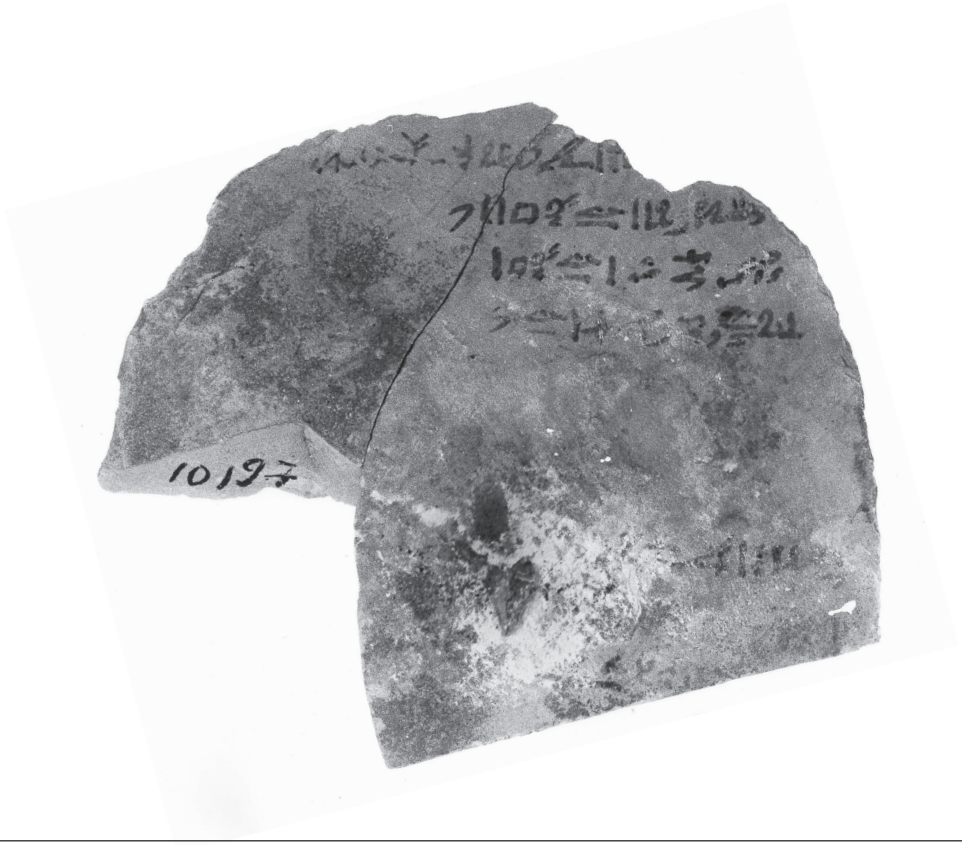
13 Le nom de *Ḥꜣy*, figurant sur le fragment de droite, n'aide pas à la datation, du fait de sa trop grande fréquence.

14 O. MMA 14.6.217, r° 1-2, J. Černý, A.H. Gardiner, *Hieratic Ostraca* I, Oxford, 1957, pl. 64, 1 (= *KRI* IV, 298, 8-9). Pour le(s) scribe(s) Paser, cf. J. Černý, *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period, BdE* 50, Le Caire, 1973, p. 204-205, n° 28. Voir aussi M. Gutgesell, *Die Datierung der Ostraka und Papyri aus Deir el-Medineh und ihre ökonomische Interpretation. Teil I. Der 20. Dynastie* (*HÄB*, 18-19), Hildesheim, 1983, p. 216 et 298, et les mises au point de Jac. J. Janssen, dans R.J. Demarée, Jac. J. Janssen (éd.), *Gleanings from Deir el-Medîna* (*Egyptologische Uitgaven* I), Leyde, 1982, p. 141-142, et *Village Varia* (*Egyptologische Uitgaven* XI), Leyde, 1997, p. 152 et n. 28.

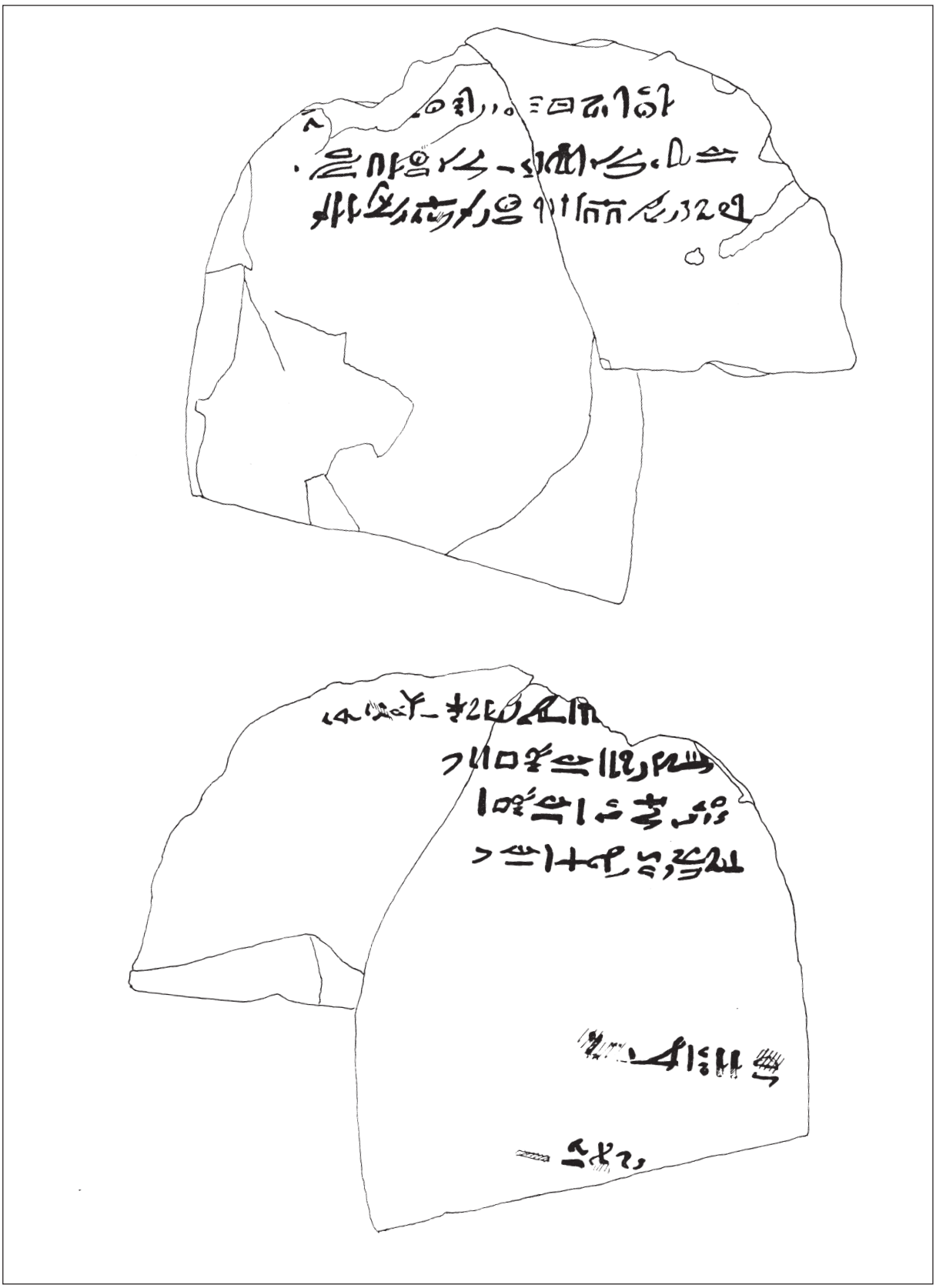
15 Le prix de 1 séniou est donné par Jac. J. Janssen, *Commodity Prices, op. cit.*, p. 177, d'après le fragment O. J. Černý 5.

BIFAO 100 (2000), p. 339-345 Pierre Grandet
L'exécution du chancelier Bay. O. IFAO 1864.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

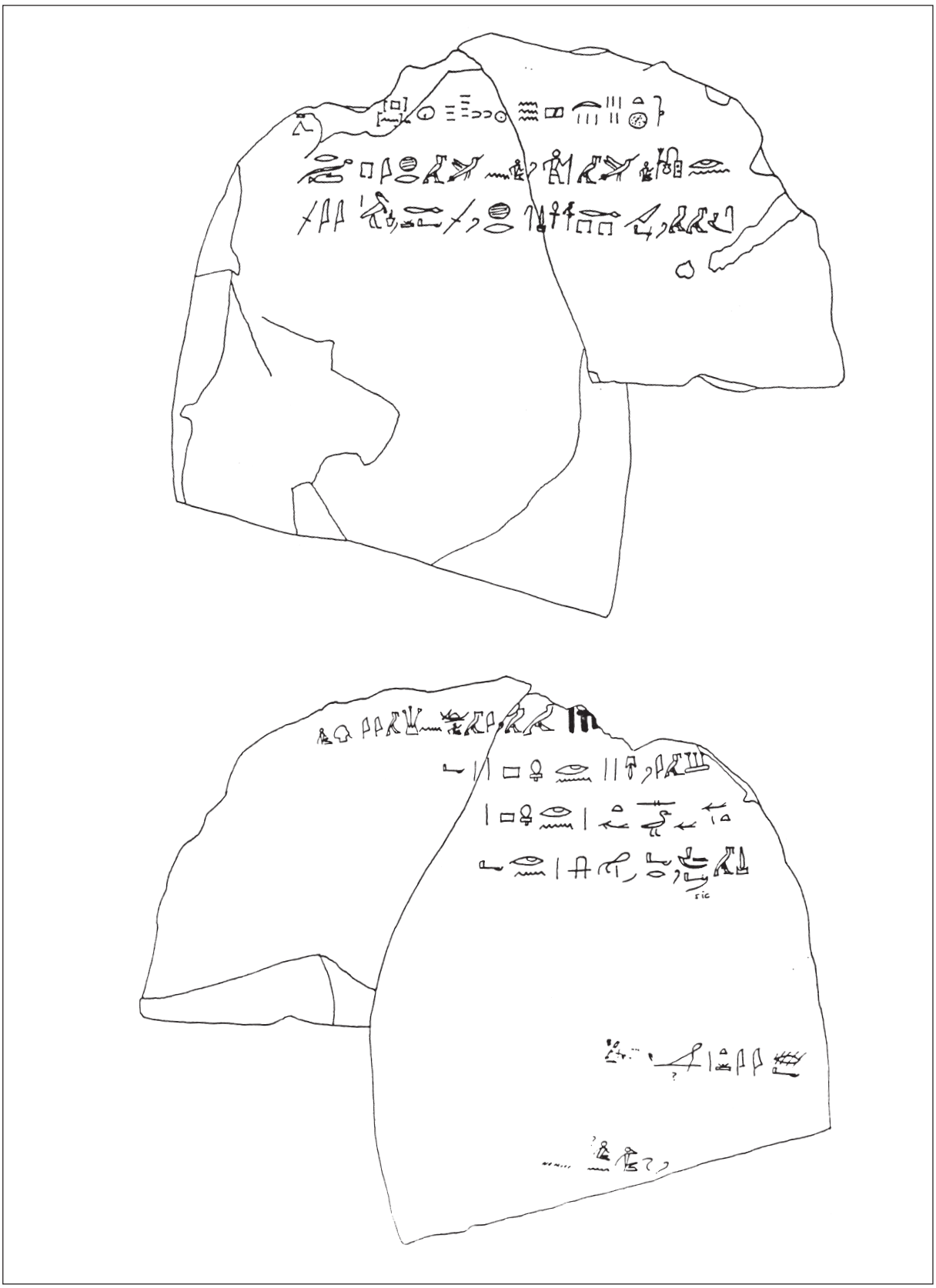




© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



BIFAO 100 (2000), p. 339-345 Pierre Grandet
L'exécution du chancelier Bay. O. IFAO 1864.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net